

Régent-Susini, Anne et Yana Grinshpun (éds). 2021.
L'indignation entre polémique et controverse (Paris :
Presses Sorbonne Nouvelle).

Claire Sukiennik Abécassis



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/aad/7265>

DOI : [10.4000/aad.7265](https://doi.org/10.4000/aad.7265)

ISSN : 1565-8961

Éditeur

Université de Tel-Aviv

Édition imprimée

Date de publication : 16 avril 2023

Référence électronique

Claire Sukiennik Abécassis, « Régent-Susini, Anne et Yana Grinshpun (éds). 2021. *L'indignation entre polémique et controverse* (Paris : Presses Sorbonne Nouvelle). », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 30 | 2023, mis en ligne le 16 avril 2023, consulté le 31 octobre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/aad/7265> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/aad.7265>

Ce document a été généré automatiquement le 31 octobre 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Régent-Susini, Anne et Yana Grinshpun (éds). 2021. *L'indignation entre polémique et controverse* (Paris : Presses Sorbonne Nouvelle).

Claire Sukiennik Abécassis

RÉFÉRENCE

Régent-Susini, Anne et Yana Grinshpun (éds). 2021. *L'indignation entre polémique et controverse* (Paris : Presses Sorbonne Nouvelle) ISBN 978-2-37906-071-7

- 1 Dans un de ses nombreux écrits sur la théorie philosophique des controverses, Marcelo Dascal (2001) considère l'art de la controverse comme une activité critique dialogique et polémique, qui « implique toujours l'imprévisible » (*the unexpected*), synonyme d'innovation, et propose « un modèle alternatif de la rationalité » sans nécessairement tendre vers une résolution (*je traduis*). Son approche consiste notamment à étudier les différentes formes d'interaction conflictuelle – relevant de l'exercice du droit de contester – comme des « échanges polémiques ». Cette catégorisation conceptuelle pourrait servir de fer de lance aux tentatives heuristiques de distinguer entre deux « modes de gestion du conflictuel » (Amossy 2014), la controverse et la polémique publiques, dans une configuration argumentative. L'enjeu de la définition, dans ce cas, serait d'« impulser la réflexion et diriger le questionnement en détectant des points nodaux » (*ibid.* : 45).
- 2 C'est cet enjeu de taille que se fixent Anne Régent-Susini et Yana Grinshpun dans l'ouvrage collectif *L'indignation entre polémique et controverse* (2021), qui souhaite explorer l'indignation en tant que « fait de discours » (7) dans ces deux formes du discours agonale qui attestent de la complexité du sujet. Dans le texte¹ que signe ce collectif, Alain Rabatel (228) pose la problématique en ces termes : « S'interroger sur

"l'indignation, entre polémique et controverse" n'est pas chose aisée » en raison des enjeux du caractère polymorphe de la notion d'indignation selon les genres dans lesquels elle se déploie, notamment la controverse argumentée. C'est donc une « enquête » épistémique et critique à laquelle se livrent les auteures de l'ouvrage sur les discours indignés ayant suscité controverse ou polémique, sans pour autant les opposer.

- 3 Quel est le cadre théorique englobant ? Dans leur présentation-introduction « L'indignation, entre émotion et construction » (7-24), les auteures saluent la réévaluation dont font l'objet les « échanges polémiques » – ostracisés dans leur forme rhétorique pour leurs connotations péjoratives – en adoptant l'approche d'Amossy (*ibid.* : 12) selon laquelle la polémique « remplit des fonctions sociales importantes précisément en raison de ce qui lui est généralement reproché : une gestion verbale du conflit effectuée sur le mode du dissentiment ». Ce point précis ne fait cependant pas l'accord de tous les articles publiés dans ce recueil, ce qui contribue à sa valeur heuristique.
- 4 Le choix d'une étude de l'indignation comme « dispositif discursif » (7) dans un cadre axiologique général, donnant lieu à une réflexion éthique, présente une complexité inhérente qui « en fait l'émotion politique et médiatique par excellence » (9). Tout d'abord, l'indignation serait porteuse d'une « ambivalence foncière » – notamment dans sa corrélation aristotélicienne à la pitié – et serait « inséparable d'un jugement opéré au nom de valeurs partageables et partagées » par une communauté. Au croisement du singulier et du collectif, du *pathos* et de l'éthique, ce sentiment moral serait aussi « foncièrement idéologique » dans sa fonction de ralliement aux valeurs exhibées par les discours indignés qui sont eux-mêmes « foncièrement affaire de sujets » (12). D'où une première définition au cœur des interrogations que se posent les auteures (13) : « L'indignation est donc triade intersubjective, mise en relation du sujet indigné, du sujet souffrant et du sujet jugé responsable ou acteur de la situation indigne ». Dès lors, sont soulevées des questions relatives à la production et à la réception de l'indignation – et particulièrement à l'*ethos* : Qui peut s'indigner ? Qui a le droit de faire entendre l'indignation ? L'appel à la compassion ? Comment contrer le discours indigné en supposant que c'est en s'indignant que le locuteur affirme la dimension éthique de son discours ?
- 5 Une autre question en rapport avec la rhétorique de l'indignation se pose aux auteures en termes restrictifs : faut-il nécessairement que le locuteur se montre lui-même indigné pour produire un discours indigné ? Au terme d'une démonstration sur le rôle de l'indignation dans l'argumentation des valeurs par le biais de marqueurs émotionnels puisés dans le *pathos* et un *ethos* indigné, les auteures concluent qu'« il n'y a peut-être pas d'indignation véritable sans discours d'indignation » (16-17). En d'autres termes, « dire ce qui indigne c'est dire ce qui vaut qu'on s'indigne, et c'est par là-même contribuer à la hiérarchisation des domaines d'attention et de luttes à mener [...] ». Dans son lien avec la rhétorique, l'intensité émotionnelle des raisons de l'émotion deviendrait ainsi « force de dichotomisation. »
- 6 L'assertion des auteures selon laquelle l'indignation est à la fois émotion et argument signale la complexité du rapport qu'entretient l'indignation avec l'indigné. Qu'est-ce qui distingue l'indignation de la colère ou du ressentiment ? Quel est le lien avec l'action ?

- 7 Pour répondre aux questions soulevées, les auteures adoptent une perspective discursive et sollicitent des spécialistes en analyse du discours, en argumentation, en rhétorique, en sémantique, qui vont conceptualiser et illustrer leur approche en recourant à des corpus variés, au service d'un « authentique débat » (23).
- 8 Ces approches font l'objet d'un volume collectif composé de trois chapitres : I. « L'indignation : Entre conceptualisations et cas limites » (27-77), aborde les conceptualisations sémantique, rhétorique et argumentative de l'indignation ; II. « L'indignation : une émotion politique » (101-149), traite de plusieurs polémiques du 19^e à nos jours ; III. « La langue, objet d'indignation » (173-227), étudie des types de controverses spécifiques sur l'usage de la langue dans l'Histoire.
- 9 Les références aux auteurs cités font l'objet de notes explicatives dans chaque article. Par ailleurs, l'*index nominum* (249) compte de nombreuses références à des chercheurs en sociologie, philosophie, analystes du discours et spécialistes en rhétorique et argumentation qui dupliquent l'attrait de cet ouvrage comme outil de référence. De surcroît, les définitions de l'indignation – depuis Aristote jusqu'aux expert.e.s contemporain.e.s – proposées par les participant.e.s pour présenter la raison de leur angle d'attaque, contribuent à accroître l'intérêt théorique et méthodologique de ce collectif.
- 10 Georgeta Cislaru ouvre la première partie par une étude sémantique intitulée « L'indignation est-elle une colère comme les autres ? » (27-46), qui met en perspective l'engagement éthique et la véridiction dans une approche interprétative des émotions construites et négociées dans l'espace public. Trois discours indignés émanant de personnalités publiques européennes y sont analysés selon leurs conditions de validité en fonction de l'*ethos* des orateurs. L'auteure émet l'hypothèse que la dimension collective pourrait garantir la validité de l'évaluation morale ; néanmoins, le potentiel de manipulation y est élevé compte tenu justement de la « disponibilité des schémas générateurs d'indignation » (43) au détriment d'une véritable réflexion éthique. Pour cela, elle s'appuie sur la théorie de l'évaluation – l'*appraisal* – selon laquelle les émotions sont le résultat de l'évaluation des événements en fonction de la situation. L'évaluation aurait donc à voir avec l'« intrication de [ces] deux modes de jugement », le jugement de fait et le jugement de valeur, qui « est profondément ancrée dans la prise de parole unificatrice du sujet du discours et de l'argumentation qui les met en œuvre ». Mais encore, ils ont pour enjeu la « construction d'un savoir pratique concernant des questions éthiques existentielles et menant à l'action » (Koren 2019 : 115-117). Selon Cislaru, des « dynamiques de rupture » (43), affectant le statut de l'indignation en tant qu'émotion morale, feraient obstacle à la construction et au partage du sens commun (28) entre les interlocuteurs ainsi qu'à l'exercice d'un régime de rationalité axiologique. Il s'agit des cas où par le discours indigné, les valeurs morales sont « davantage projetée[s] qu'effectivement partagée[s] » (42). Émotion empathique ancrée dans le discours, définie comme une réaction à une injustice concernant une tierce-personne, l'indignation, à la différence de la colère, se caractériserait par « l'indissociabilité entre *pathos* et *logos* » (43), et par la fonction déterminante de l'*ethos* discursif et de l'*ethos* préalable de l'orateur.
- 11 « Peut-on décider d'être indigné ? Vers une généalogie de l'indignation » pose Emmanuelle Danblon (47-60), qui défend une perspective généalogique des conceptions contemporaines de la notion de justice pour expliquer la complexité à l'œuvre dans certains débats et discours sur l'indignation. L'idée d'un « nouveau visage de

l'indignation » (48), selon laquelle nos conceptions contemporaines ne sont pas pour autant débarrassées de notions plus anciennes de la justice, est mise à l'épreuve dans l'analyse topique et rhétorique de l'opuscule « Indignez-vous » (2010) de l'ancien résistant Stéphane Hessel, dans le sillage de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1948. Pour cela, l'auteure examine les émotions politiques en remontant à trois conceptions de l'indignation en rhétorique : une émotion « honnête » chez Aristote, un « désenchantement » du monde dans la Modernité, proche du ressentiment, et non moins surprenant, « une indifférence » contemporaine qui prendrait la place de l'indignation. La réflexion perelmanienne de Danblon sur le caractère polysémique de la justice donne lieu à l'hypothèse d'une « généalogie de la rationalité » (48), selon laquelle un nouveau paradigme n'efface pas le précédent mais le place dans une perspective nouvelle. Dans ce fil, l'auteure fait apparaître « un relatif échec de l'intention persuasive » du texte de Hessel (58) sur l'aspiration à « un monde plus juste » en raison d'un « décalage » entre les trois preuves : d'une part, l'*ethos* de l'orateur est cohérent avec une période déterminée de l'indignation dans le sillage de l'universalisation des droits de l'homme ; d'autre part, le *logos* et le *pathos* suscitent « une constellation d'émotions » (59) qui, tout en étant liées à l'indignation « honnête » d'Aristote, présentent une perspective nouvelle d'émotions politiques caractéristique de la « sortie du monde juste » (48) avec pour conséquence « une sortie du monde commun » (55). Pour Danblon, c'est précisément la « notion de justice », à partir du modèle aristotélicien, qui subit « un changement de perspective » et se complexifie pour donner lieu à un « dispositif propre au ressentiment » à géométrie variable.

- 12 « Faut-il se montrer indigné pour indigner ? » demande Ruth Amossy (61-76), qui soulève un problème éthique relatif à l'imbrication de la rhétorique du *pathos* et de l'*ethos* dans la capacité de déclencher l'indignation du public. Partant de sa définition de l'*ethos* comme l'image que le locuteur projette de sa propre personne, Amossy met l'accent sur « le déchiffrement » (71) que l'allocutaire peut faire de cet *ethos* lorsqu'il y a effacement énonciatif. L'auteure explore cette problématique complexe par l'analyse du *pathos* dans ses dimensions énonciative, argumentative et éthique. Elle cite d'éminents chercheurs qui adhèrent à l'axiome selon lequel l'indignation relève aussi de la cognition et de l'évaluation, « d'une situation d'injustice flagrante qui entraîne une émotion indissociable d'un jugement de valeur » (64). La mort d'un enfant dans un récit « neutre » de pogrom dans *Kapput* de Malaparte rapporté par un journaliste de guerre-témoin oculaire est la topique choisie par l'auteure. L'étude de Christian Plantin (1997) sur la topique de l'enfant alliée à celle de la mort, dans un énoncé dépourvu de toute trace d'émotivité, fait apparaître la pitié/l'indignation comme « un jugement de valeur et une condamnation morale » (67). Néanmoins, il ressort qu'il ne suffit pas de dénoncer la transgression des valeurs fondamentales d'une communauté, encore faut-il que l'indignation soit considérée comme « une émotion intense et entière » qui n'admet « ni les compromis ni l'ambiguïté » (76). Il faut donc prouver son « intégrité morale » pour avoir « le droit de manifester et de susciter l'indignation » à l'encontre du responsable du mal. Tels sont les enjeux éthiques et sociaux majeurs de l'argumentation dans le discours que cette étude éclaire.
- 13 La spécificité de l'article de Marc Hersant « Saint Simon et Meslier : deux grandes figures de l'indignation » (77-97), consiste dans le récit littéraire de « deux exceptionnelles aventures d'écriture » (78) de l'indignation humaine à distance de la controverse et de la polémique ou de toute tentative d'obtenir l'adhésion d'autrui. L'auteur, qui ne cache pas son émotion, argumente en faveur de la portée historique et

humaine de ces deux œuvres du 19^e, posthumes, abandonnées à la postérité. Par-delà leurs différences d'écriture et leur condition sociale, « ces œuvres de feu » du mémorialiste Saint-Simon et du curé parrhêsiaiste Jean Meslier sont décrites par la figure de l'oxymore comme « l'équivalent paradoxalement silencieux d'un cri écrit » qu'ils choisissent de vivre seuls en toute conscience dans « l'absence absolue de bénéfique recherché ». Hersant remonte à la « source » de l'indignation, au nom de valeurs bafouées, particulièrement les privilèges non-mérités accordés aux bâtards du roi Louis XIV sous la plume de Saint-Simon et le réquisitoire de Meslier contre l'imposture politique-religieuse de la monarchie et de l'Eglise pour abrutir le peuple. Dans son analyse rhétorique et argumentative destinée à susciter la sensibilité à la violence d'une prose saint-simonienne « si magnifiquement ivre de colère » et à faire retentir le cri de Meslier « étouffé toute sa vie » (95), l'auteur poursuit aussi un but épistémique : comprendre l'objectif officiel de « l'homme indigné » solitaire qui se voit en « gardien des valeurs » (97), et ainsi saisir véritablement l'objet de ce partage posthume pour le lecteur contemporain.

- 14 La deuxième partie, « L'indignation : une émotion politique », s'ouvre avec « Risques et périls de la "Muse indignation" : Victor Hugo » par Myriam Roman (102-121), qui a partie liée avec l'ambivalence foncière de l'indignation. Adoptant une conception de l'éthique aristotélicienne fondée sur la vertu comme juste milieu et la maîtrise de l'auditoire, l'auteure problématise, d'une part, la question de l'indignation et ses contraires, le binôme indignation/pitié ou admiration et l'évaluation des mérites, et, d'autre part, les raisons de l'indignation qui naît d'un sentiment d'injustice d'une « iniquité » entendue comme « le constat d'un déséquilibre » (104). Elle démontre que l'indignation et l'appel à la pitié sont « des émotions complémentaires nécessaires » dans l'œuvre littéraire hugolienne qui poursuit un but argumentatif éthique : chercher à convaincre le lecteur et emporter son adhésion « pour agir et changer le monde » (121). L'analyse du discours et l'étude des stratégies de la rhétorique argumentative – entre genres délibératif et judiciaire chez le poète – font apparaître « une pensée critique de l'indignation » (103) dans l'œuvre littéraire hugolienne « indignée » – notamment *Les Châtiments* et *Les Misérables*. Les tenants et aboutissants hugoliens de l'ambivalence de l'indignation font apparaître : d'une part, l'indignation « raisonnée » (105) issue du jugement et d'une inversion des valeurs – quand elle proteste au nom de ce qui est juste – et, d'autre part, les ambiguïtés de l'indignation notamment le préjugé, l'hypocrisie – « au nom de la bonne conscience publique » – ou les faiblesses morales considérés comme de « mauvaises raisons de s'indigner » (121). Cette dynamique émotionnelle présente dans le lien entre action et littérature pose néanmoins le paradigme aristotélicien du *pathos* selon lequel il faut émouvoir le juge sans toutefois le corrompre.
- 15 Dans « Emile Zola : vivre indigné » (123-133), Alain Pagès s'interroge, lui aussi, sur l'ambivalence de l'indignation – passion positive ou négative – à travers l'engagement intellectuel de Zola dans l'affaire Dreyfus et l'exercice pérenne de sa pensée critique au cours de sa carrière littéraire et politique. L'*ethos* de l'indignation du penseur polémiste, qui combat pour ses idées, débouche sur le *pathos* dans « J'accuse » qui va interpeller et toucher nombre de ses contemporains. Ceux-ci, composés du groupe des dreyfusards que l'on appellera les « intellectuels » (1898), vont accompagner le texte de « J'accuse » par des pétitions émanant d'« esprits raisonnables [...] qui se placent sur le terrain du droit » et traduisent le caractère irénique de l'indignation « dans un degré inférieur de la violence polémique et de l'expression des passions » (130). Contrepoint

digne d'intérêt pour notre époque sur le pouvoir d'arguments liés à la sincérité et à la force de conviction (128) de l'orateur dans un cadre rationnel d'engagement intellectuel : plutôt que de glisser vers la haine et nourrir la polémique au prix d'excès et de violences, l'indignation comme « cri de l'âme » (127) peut s'opposer à la haine pour se changer en admiration, « qui la transforme alors en un mouvement d'adhésion collective, tourné vers un projet porteur d'avenir » (133).

- 16 « De quoi nous parle l'indignation ? » s'interroge Catherine Brun (135-148), dans une étude épistémique qui examine « un mécanisme d'effacement paradoxal » (136) dans lequel le sujet de l'indignation « tend à être occulté par les motifs de l'indignation [...] » (137). Les débats d'intellectuels indignés dans les années 50 sur l'exercice de la torture en Algérie seraient donc éclipsés par « les principes au nom desquels les indignés s'indignent » – des « passions rationnelles » (Cordell 2017) propres à l'épidictique et à l'adhésion aux « valeurs », considérées comme un terme « moins péjoratif » par Perelman et Olbrechts-Tyteca (2000 : 630), au service de la « communion des esprits » (*ibid.* : 72). Pour construire son angle d'attaque, l'auteure convoque une conception cognitive de la rationalité due au sociologue Boudon (1995 : 174) où « le sujet a de bonnes raisons, c'est-à-dire des raisons transsubjectivement valides d'endosser une croyance », ainsi que la posture du philosophe Michaël Fœssel (2016) sur l'indignation – « une colère qui affirme son bon droit » – tandis que le sujet est supposé s'indigner « de l'injustice que l'on fait à un autre » (2016 : 136, 147). L'auteure résume les raisons diverses de l'indignation des intellectuels sur la torture en Algérie : « l'outrage à la foi (Mauriac), à l'honneur de la patrie, à la liberté humaine » (143), distinctes donc du sujet (la torture). Si, pour Sartre, la torture se pense en termes de « processus de déshumanisation et de haine radicale de l'homme » (146), il évoque, par ailleurs, le cas de la « victime qui a vaincu la torture » (142). Un long développement sur les exemples mobilisés aboutit à l'affirmation de l'auteure que « les indignations nous parlent des indignés bien plus que des victimes ». D'où une nouvelle orientation de la question originelle « Faudrait-il se demander de qui nous parle vraiment l'indignation ? » qui interpelle l'*ethos* (146). C'est à l'aune d'une réflexion philosophique sur « cette pureté ou impureté prétendue » de ce sentiment moral que l'auteure choisit de se tourner vers l'éthique « inextricable » de l'indignation quand « ce que subit autrui devient constitutif du sujet indigné lui-même » qui regarde autrui comme un autre soi-même sous l'angle ricœurien (147-148).
- 17 « Existe-t-il une éthique du discours indigné ? Ou quand un "compagnon de combat" juge son semblable » s'interroge Roselyne Koren (149-169), qui s'intéresse au rapport entre l'énonciation de l'indignation et les réfutations polémiques dont celle-ci peut faire l'objet dans les espaces publics. L'auteure se propose d'explorer les enjeux éthiques du discours indigné qu'elle relève dans l'argumentaire de l'avocat Sydney Chouraqui dirigé contre l'opuscule *Indignez-vous !* de Stéphane Hessel (2011). Ce « cri de la conscience morale d'un sujet altruiste » (152) renferme, néanmoins, le risque d'être interprété comme « un appel à la haine de l'Autre » au nom de valeurs morales présentées comme indiscutables. Le nerf de cette polémique collective est, pour Chouraqui, le « renoncement de Hessel à une conception de la rectitude éthique » (155), entendue dans le champ de la raison pratique comme « l'intégrité des justifications du proposant ou de l'opposant [...] mises en œuvre pour hiérarchiser les valeurs qui font sens à leurs yeux ». (154) Le cadre théorique englobe des auteurs de différentes disciplines, notamment des théoriciens de l'argumentation, Perelman et Tyteca (1983) ainsi que Plantin (2012), un sociologue, Boltanski (2007), une politologue,

Cordell (2017) dont les conceptions se recourent. Il permet d'évaluer « la rationalité et la rectitude des jugements de valeur activés par l'indigné » (153) qui assume une éthique de responsabilité énonciative et collective (169) par une suspension momentanée du jugement et une délibération publique. L'intérêt de cette contribution réside dans son heuristique et dans la richesse épistémique de l'analyse d'une éthique argumentative de l'indignation qui prise la rationalité et la validité du jugement de valeur (défini comme acte de parole de la vie politique et sociale qui permet de justifier ce qui semble préférable et essentiel – 158), en corrélation avec la notion de rationalité axiologique. Il semble opportun de rapporter ici l'enjeu de la définition de cette notion : « La notion de rationalité axiologique ne réfère pas à celle définie par M. Weber (1995), bien qu'il y ait des points communs [...] On la considèrera ici comme un enjeu dont l'accomplissement n'est jamais garanti *a priori*, comme le résultat d'un ensemble de procédures argumentatives articulant la justification des bonnes raisons du proposant et l'examen critique de cette dernière par l'allocutaire qui en est le destinataire et le juge » (Koren 2019 : 129).

- 18 La troisième partie, « La langue, objet d'indignation », a partie liée avec les mots du discours, l'argumentation dans la langue et l'étude des énoncés du point de vue de l'énonciation. Ce chapitre s'ouvre avec le texte de Delphine Denis, « Le *vitupère* de Marie de Gournay : défense et illustration de la langue littéraire » (173-183). Son titre annonce les ressorts historiques de l'indignation à portée polémique qui s'exprime dans les combats passionnés de Marie de Gournay en faveur de la légitimité d'une langue française/littéraire pure. La particularité de sa « parole contestataire » (176), véhémence, à dimension argumentative, réside dans la symbiose du fond et de la forme présente dans quatre traités consacrés aux questions de langue et de style ; ils opposent la « belle raillerie » des arbitres du langage à une « foncière incivilité du style » (183). On y repère notamment la disqualification « obsessionnelle » de ses adversaires sous la forme de l'argument *ad personam* qui discrédite tant les énoncés que les énonciateurs, et des « désignations » à valeur dépréciative teintées d'ironie (178-179). L'écriture indignée de cette personne marginale par son âge et son sexe contre ses détracteurs au 17^e siècle défend le droit à légiférer sur la langue en surenchérissant par « l'expression d'un *ethos* indigné » (177) et par un travail de « redéfinition polémique » (181). L'auteure déroule avec brio le fil d'une analyse rhétorique-argumentative et figurative pour démontrer « la vivacité d'un style passionné, d'une énonciation puissamment investie, engagée pour la défense et illustration de la langue littéraire » (183).
- 19 « L'indignation sur les mots dans l'espace public » a-t-elle toujours à voir avec l'indignation ? Qu'est-ce qui s'y joue ? Voilà des points que problématise Gilles Siouffi (185-201). Il y traite de la réception des discours de l'indignation, de « quelques traces discursives » (187) d'épisodes contemporains d'indignation autour de mots prononcés par des personnalités puissantes dans un espace public, relayés par les réseaux sociaux, notamment les « sans dents » (Hollande 2014), « fainéants » (Macron 2017) (185). A quoi sert l'indignation sur les mots, considérés comme des objets pragmatiques et sociaux ? A remplir une fonction de réflexivité (Locke et Berkeley) (197), à rechercher un responsable, à manifester une colère, exprimer des affects, un *pathos* en supposant une possible mutation de cette émotion politique dans une « société de l'indifférence » et aussi à constituer « un rôle fédérateur essentiel » et un « vecteur de cohésion » (198). L'auteur s'interroge sur leur mise en scène dans la construction langagière de cette émotion collective, qui suscite un type de plaisir, un élément de « jouissance » (199), analogue au plaisir du texte chez Barthes et au plaisir du spectateur de théâtre. Ce

phénomène de société complexe, apparemment contraint par les nécessités d'un genre médiatique itératif, apparaît comme « une modulation du processus plus général » que l'auteur nomme « l'interpellation » (201) et qui recèle une réaffirmation de l'adhésion au pouvoir des mots. Si l'interpellation recèle une activité critique relayée par les réseaux sociaux, la question qui demande à être explorée, en revanche, est celle de sa possible liaison avec l'argumentation ou la controverse.

- 20 Le titre de l'article de Sonia Branca-Rosoff, « L'indignation contre le racisme dans la France du 21^e siècle : sentiment de colère et arme politique » (203-225), explore la notion de « racisme » (203) dans la rhétorique de polémiques publiques issues du phénomène du *wokisme* et de l'« appropriation culturelle » dans la construction des identités socio-culturelles. Les revendications post-coloniales de réparation s'inscrivent dans une redéfinition de l'espace public par les technologies numériques de diffusion que l'auteure dénonce comme allant à l'encontre d'une « confrontation des opinions » pour l'instauration d'un « débat raisonnable » (211). L'efficacité de l'indignation ne relève pas ici de l'affirmation de valeurs communautaristes communes mais d'une exigence à reconnaître une pluralité de communautés minoritaires discriminées. L'auteure déploie un réquisitoire culturel passionnant contre cette « idéologie des identités closes » (222) qui exploite l'idéal démocratique dont se réclame la société. Tant l'exemple de la pétition d'une jeune lycéenne à l'*ethos* indigné qui dénonce les idées « racistes » et « colonialistes » de Victor Hugo au nom des valeurs démocratiques partagées – par un biais de décontextualisation et de lacune historique – que la censure du mot Nègre dans des usages variés ou les cas d'épuration du répertoire culturel partageraient dans leur combat, selon l'auteure, les mêmes motifs, revendications, moyens et méthodes d'attaque *ad personam* (224). En deçà du risque sociétal dont elle fait part, à savoir un « séparatisme racial généralisé » (225), le débat argumentatif remplit à mes yeux un rôle primordial lié à la vérédiction pour prouver la fausseté des positions de ces « nouveaux censeurs » (224), mais également pour problématiser leur hiérarchisation des valeurs qui peut être aussi importante que les valeurs elles-mêmes.
- 21 « Indignation contenue [ou hyperbolisée] en régime de controverse [ou de polémique] dans "l'Affaire du prédicat" » par Alain Rabatel (227-247), privilégie les enjeux de la controverse dans l'expression d'une « indignation d'expert [...] sans pour autant verser dans la polémique. » (227). La visée de l'auteur est de vérifier si la distinction qui ne va pas de soi entre ces deux notions, résiste à l'analyse, en effectuant une lecture critique de l'ouvrage de Patrick Charaudeau (2017) sur le sujet. Mais il paraît évidemment trop simpliste à ses yeux de considérer la controverse comme genre, et la polémique comme stratégie de disqualification de la personne des adversaires. Pour étayer ses positions, Rabatel choisit un texte de Sylvie Plane (2017) concernant l'expression de l'indignation dans la polémique sur l'enseignement du prédicat, dans lequel l'auteure « controversiste » exprime indirectement une « indignation *contenue* devant certains manquements à l'éthique de la discussion » (228 – je souligne) ; ce que Rabatel nomme « une rhétorique du fleuret moucheté » (244) ; soit « une indignation en mineur » (245), non-disqualifiante dans sa forme, dans la construction d'un « *ethos* indigné du *logos* » qui fait ressortir le contraste entre discours polémique indigné accusateur et contre-discours controversiste expert sous la forme d'une indignation blanche (242). Celle-ci est entendue comme modalisée, à l'ironie mesurée, dans le respect d'une certaine éthique de la discussion. Pour l'auteur, cet « *ethos* du *pathos* tout en retenue » (247), de

bonne foi, se réclamerait d'un régime de la controverse argumentée, pour laquelle l'éthique et la recherche de la vérité prime la disqualification de l'adversaire.

- 22 Au-delà de la fonction globale de la polémique comme « coexistence dans le *dissensus* » avec ses limites et ses défauts, ce riche collectif illustre d'autres fonctions sociales (Amossy 2014 : 220) que peut remplir la polémique publique dans des problématiques socio-politiques qui suscitent une indignation dite contenue, éclairée, raisonnée, véhémente ou violente. En voici quelques-unes : une mission de persuasion à l'intention d'un public dans la gestion d'un problème de société (*ibid.*, 221), comme le montre Myriam Roman dans l'œuvre hugolienne, et par la polarisation d'argumentaires pour et contre liés à un projet de loi dans l'« Affaire du prédicat » d'Alain Rabatel ; un moyen de « tisser du lien social », dans des espaces publics et virtuels, par les « repliements identitaires » qui forment « des consensus à l'intérieur d'un cadre antagoniste » (*ibid.*, 222-223), comme le montre Sonia Branca-Rosoff ou par des ralliements destinés à « souder des communautés » comme le note Gilles Siouffi dans l'indignation sur les mots ; un moyen de « protestation » individuelle et sociale en tant que vecteur important d'accusation et de dénonciation contre ce qui est perçu comme intolérable (« Le *vitupère* de Marie de Gournay » de D. Denis) qui se double d'une « posture de résistance et d'une incitation à l'action » collective (*ibid.* : 224).

BIBLIOGRAPHIE

- Amossy, Ruth. 2014. *Apologie de la polémique* (Paris : PUF)
- Boltanski, Luc. 1993. *La souffrance à distance* (Paris : Métailié)
- Charaudeau, Patrick. 2017. *Le débat public, entre controverse et polémique* (Limoges : Lambert-Lucas, 2017)
- Cordell, Crystal. 2017. « Emotions entre théories et pratiques », *Raisons Politiques* 65, 5-13
- Dascal, Marcelo. 2001. « How rational can a polemic across the analytical continental divide be? », *International Journal of Philosophical Studies* 9, 313-339
- Fœssel, Michaël. 2016. « Les raisons de la colère », *Esprit* 3, 43-53
- Koren, Roselyne. 2019. *Rhétorique et Ethique. Du jugement de valeur* (Paris : Garnier)
- Perelman, Chaim et Olbrechts-Tyteca, Lucie. 2000 [1958]. *Traité de l'argumentation : la Nouvelle rhétorique* (Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles)
- Plantin, Christian. 1997. « L'argumentation dans l'émotion », *Pratiques* 96, 81-100
- Plantin, Christian. 2012. « Indignes, indignités, indignés : La construction argumentative de l'indignation », *Recherches* 56, « Les discours en classe de français », 163-187

NOTES

1. « Indignation contenue (ou hyperbolisée) en régime de controverse (ou de polémique) dans "l'Affaire du prédicat" », infra.
-

AUTEURS

CLAIRE SUKIENNIK ABÉCASSIS

ADARR